

Arnaud Alessandrin

Docteur en sociologie
Chercheur associé au Centre Émile Durkheim
Chargé de cours à l'université Bordeaux Segalen
Co-responsable de l'O.D.T. (Observatoire Des Transidentités)

Proposition de communication

Du « transsexualisme » à la « non-congruence de genre » : l'incertitude des catégories psychiatriques

Cette communication aura pour sujet les vicissitudes des catégories mentales concernant ce que l'on nomme le « transsexualisme ». Les évolutions définitionnelles de la psychiatrie et de la sexologie sur les transidentités ont donné lieu, en 2010, à une proposition de l'APA (Association Américaine de Psychiatrie) pour réécrire la nosographie relative aux « dysphories de genre ». Dans cette tentative de les rebaptiser « non-congruence de genre », tout un pan de la définition classique du transsexualisme a été mis à mal. C'est sur les effets symboliques et cliniques de ces discussions internationales que la première partie de cette communication insistera.

Mais la psychiatrie internationale n'est pas seule à décider. Au niveau local et européen, des discussions s'acheminent vers les mêmes conclusions. Il faut réécrire les classifications psychiatriques en la matière afin d'amoindrir le coût de la pathologisation tout en maintenant les avantages d'une prise en charge. Ce sont les propositions de la CIM (Classifications Internationale des Maladies) qui auront un impact le plus direct avec, en France, une déclassification du « transsexualisme » de la liste des Affections Longues Durées psychiatriques.

Mais ces redéfinitions ne sont pas sans créer un conflit entre des praticiens, psychiatres et sexologues, défenseur d'un « transsexualisme » fort, psychiatrisé, et des associations trans' décidées à mener la bataille de la dépsychiatisation des transidentités. Ce faisant, on observe une « inversion » de la question trans'. Le « transsexualisme » apparaît comme une invention récente, pour lequel le traitement psychiatrique n'est qu'une parenthèse dans l'histoire des adaptations sociétales face aux identifications de genre alternatives. Ainsi, la question trans' se dérobe aux définitions uniquement médicales pour glisser vers l'arène politique et juridique.